

Information réglementée* – Bruxelles, Paris, 9 novembre 2011 – 7h00

Version amendée 9 novembre 2011 – 11h30

Déclaration intermédiaire

L'aggravation de la crise de la dette souveraine européenne et les fortes perturbations des marchés financiers qui ont prévalu depuis l'été 2011 ont conduit à un accroissement du risque de refinancement du groupe Dexia, en dépit des progrès considérables de sa restructuration financière au cours des trois dernières années. Afin de stabiliser sa situation de liquidité et de protéger ses franchises commerciales, le groupe a donc été confronté à la nécessité d'agir immédiatement de manière résolue et a donc pris une série de mesures structurelles qui ont eu un impact significatif sur sa structure. Ces mesures, annoncées les 10 et 20 octobre 2011, sont détaillées ci-dessous.

Par conséquent et conformément à la législation en vigueur, Dexia a décidé de ne pas publier de rapport financier pour la période prenant fin au 30 septembre 2011 mais de publier à la place, une déclaration intermédiaire présentant les transactions et les événements récents les plus significatifs ainsi que leur effet sur la situation financière du groupe.

Cette déclaration intermédiaire se base sur des chiffres pro forma non audités au 30 septembre 2011. Ils intègrent l'impact de la cession de Dexia Banque Belgique finalisée le 20 octobre 2011, mais ne tiennent compte d'aucun autre changement de périmètre en l'absence de finalisation de toute autre transaction à la date de publication de cette déclaration. Les chiffres pro forma sont détaillés dans la seconde partie de cette déclaration.

1. Événements et transactions significatifs

A – Point sur la liquidité

Accroissement des tensions sur la liquidité du groupe au cours du troisième trimestre 2011

L'activité sur les marchés financiers a nettement ralenti au cours de l'été 2011, dans un contexte mondial marqué par la faiblesse continue de l'économie américaine et les développements de la crise de la dette souveraine européenne. L'aversion au risque des investisseurs s'est renforcée, conduisant à des tensions importantes sur le marché interbancaire à court terme et à de moindres volumes d'émission de dette à long terme. Dans ce contexte de dégradation de l'environnement mondial, la position de liquidité de Dexia a été soumise depuis février 2011 à une pression accrue, sous l'influence des éléments suivants:

- en premier lieu, la décision des agences de notation de mettre la notation de Dexia sous surveillance en vue d'un éventuel déclassement a entraîné une réduction de EUR 22 milliards du financement non garanti de Dexia au deuxième trimestre 2011. La confirmation de la notation à court terme de S&P et de Moody's en juillet n'a pas permis de retrouver le même niveau de disponibilité de financement non garanti pour Dexia, en raison de l'intensification de la crise de la zone euro et de la défiance envers les acteurs de marché européens ;
- l'aggravation de la crise au cours de l'été a provoqué une réduction de EUR 6 milliards du financement garanti à court terme et une progression de EUR 15 milliards du collatéral en cash additionnel à apporter** eu égard à la forte baisse des taux longs. Cet environnement de marché défavorable s'est traduit par une hausse de EUR 9 milliards du gap de liquidité à court terme du groupe par rapport à fin juin 2011, pour s'établir au niveau de EUR 105 milliards au 30 septembre 2011 ;
- enfin, à partir du 3 octobre 2011, la décision de Moody's de placer les notations à court et long terme du groupe sous surveillance a accentué la pression sur la liquidité à court terme, Dexia perdant EUR 9 milliards de financement à court terme non garanti additionnel, ainsi que EUR 7 milliards sur les dépôts commerciaux, ces derniers s'étant stabilisés depuis l'annonce d'un programme de garantie par les États belge, français et luxembourgeois pour le financement de Dexia (cf. infra).

* Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.

** Lors de son Investor Day du 12 octobre 2010, Dexia a communiqué une sensibilité au collatéral à comptabiliser par rapport aux contreparties du marché des swaps de quelque EUR 13 milliards dans le cas d'une évolution de 1 % des taux d'intérêt.

Entre fin juin et fin octobre 2011, le financement garanti levé par le biais de repos bilatéraux et tripartites ont permis d'absorber une partie des chocs. Le groupe a également augmenté ses tirages de liquidité auprès **des banques centrales**. Par ailleurs, le groupe a réussi à générer des réserves supplémentaires grâce à des swaps entre actifs non éligibles et actifs éligibles.

L'activité de financement à moyen et long terme a fortement ralenti au troisième trimestre 2011, après une forte activité au premier semestre qui a permis au groupe de remplir son objectif de financement à long terme de 2011. Le groupe a levé un peu plus de EUR 2 milliards au cours du troisième trimestre par le biais de transactions non garanties senior (EUR 0,4 milliard) et de financement garanti alternatif à long terme (EUR 1,6 milliard). Aucune émission n'a eu lieu sous forme d'obligations sécurisées. Sur les trois premiers trimestres, le groupe a levé EUR 18,9 milliards de financement à long terme.

Compte tenu de l'acquisition de Dexia Banque Belgique par l'État belge, le financement levé par cette entité n'est plus pris en compte dans l'activité de financement à long terme de Dexia. Au 21 octobre 2011, le financement total du groupe depuis le 1^{er} janvier 2011 était de EUR 19,2 milliards en incluant Dexia Banque Belgique et de EUR 17,7 milliards sans prendre en compte Dexia Banque Belgique.

Afin d'éviter toute nouvelle détérioration de sa situation de liquidité, le groupe a poursuivi ses cessions d'actifs, malgré un environnement de marché difficile, et a optimisé la gestion de son collatéral. Cependant, l'accès au financement non sécurisé à court terme restant difficile, les États belge, français et luxembourgeois ont mis en place un nouveau mécanisme de garantie en faveur de Dexia.

Garantie des États sur les financements émis par Dexia SA et sa filiale Dexia Crédit Local

Dans un contexte de pression accrue sur les financements et afin de soutenir le groupe Dexia dans la mise en œuvre des prochaines étapes de son plan de restructuration, les États belge, français et luxembourgeois se sont engagés de manière conjointe et non solidaire à garantir les financements du groupe dans les proportions suivantes : 60,5 % pour la Belgique, 36,5 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg. Par conséquent, et comme annoncé le 10 octobre 2011, les États ont décidé de garantir les obligations émises par Dexia SA et sa filiale Dexia Crédit Local à concurrence de EUR 90 milliards.

Le principe de cette garantie directe, autonome et payable à première demande a été validé au Luxembourg par un règlement grand-ducal du 14 octobre 2011, en Belgique par un arrêté royal du 18 octobre 2011 et en France par un amendement à la loi de finances du 2 novembre 2011. La garantie fera l'objet d'une rémunération en accord avec les exigences européennes.

Un accord, dont les termes devront être approuvés par de la Commission européenne, est actuellement en voie de finalisation par Dexia et les trois États concernés. Les modalités de cet accord, y compris les conditions de rémunération de la garantie, seront communiquées au marché en temps voulu.

L'objectif d'une telle garantie est de permettre à Dexia SA et à Dexia Crédit Local de retrouver l'accès au marché du refinancement par le biais de cette garantie des États. Les grandes lignes de cet accord concernent les nouvelles obligations émises sous la forme de contrats, telles que des dépôts en devises, des instruments financiers et des titres dont l'échéance ne dépasse pas trois ans. Le périmètre précis des échéances des dettes à court terme couvertes par la garantie est toujours en discussion.

Ce nouvel accord de garantie a pour but de soutenir Dexia dans ses efforts pour mener à bien les mesures structurelles décidées lors des conseils d'administration du 10 octobre et du 20 octobre 2011. Cet accord sera indépendant des mécanismes de garantie en vigueur entre décembre 2008 et juin 2010. Le nouveau mécanisme à l'étude n'a aucun impact sur l'encours actuel de dette garantie dans le cadre des mécanismes précédents.

B – Point sur le processus de restructuration du groupe

Cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge

L'État belge, eu égard aux risques et aux difficultés que fait naître, pour Dexia Banque Belgique, la situation du groupe Dexia, et considérant le caractère systémique de Dexia Banque Belgique pour le système financier belge, a proposé le 9 octobre 2011, de racheter la participation de Dexia dans Dexia Banque Belgique.

Vu les circonstances et soucieux de l'intérêt du groupe mais aussi de celui de ses filiales (y compris Dexia Banque Belgique), le conseil d'administration de Dexia SA a approuvé cette offre. La cession a été finalisée le 20 octobre 2011 pour un montant fixe de EUR 4 milliards. Le produit de la vente a principalement été

affecté par Dexia SA au remboursement anticipé de prêts accordés par Dexia Banque Belgique à Dexia SA et à Dexia Crédit Local.

Dexia SA bénéficie également d'un mécanisme de complément de prix, sous certaines conditions, en cas de cession ultérieure de Dexia Banque Belgique.

Depuis le 20 octobre 2011, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), agissant pour le compte de l'État belge, détient 100 % des actions de Dexia Banque Belgique.

La convention de cession porte sur l'ensemble des actifs et passifs et filiales et participations de Dexia Banque Belgique, à l'exception de sa participation de 49 % dans Dexia Asset Management, laquelle a été transférée à Dexia SA le 20 octobre 2011. Les relations commerciales et opérationnelles entre Dexia Banque Belgique et Dexia Asset Management se poursuivront néanmoins. Les deux entreprises maintiendront leur partenariat établi de longue date afin de proposer des solutions sur mesure à ses clients. Ce partenariat sera entériné dans un accord-cadre formel.

Les accords de refinancement intragroupe octroyés par Dexia Banque Belgique aux autres entités du groupe seront maintenus et réduits graduellement selon des principes établis dans la convention de cession. Le financement sera un des éléments clés qui sera supervisé par un comité de transition afin de garantir un dénouement progressif des liens fonctionnels étroits existant entre Dexia Banque Belgique et le reste du groupe.

Les impacts financiers de la transaction sont décrits dans la partie 2 de cette déclaration intermédiaire.

Conclusion de la vente des activités d'assurance en Turquie et finalisation d'accords de distribution exclusifs

Le 3 octobre 2011, Dexia SA a finalisé la vente de DenizEmeklilik, la filiale d'assurance vie et retraite de DenizBank en Turquie, à MetLife, après obtention de toutes les approbations réglementaires. Grâce à cette opération, un contrat d'exclusivité de 15 ans pour la distribution des produits d'assurance vie, pension, accident vie privée et perte d'emploi de MetLife via le réseau d'agences de DenizBank est entré en vigueur.

La clôture de cette transaction fait suite à l'accord passé avec MetLife et annoncé le 27 juin 2011. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord avec la Commission européenne qui prévoyait la cession de DenizEmeklilik pour le 31 octobre 2012 au plus tard.

En outre, un contrat d'exclusivité de 15 ans pour la distribution des produits d'assurance non vie d'Axa via le réseau d'agences de DenizBank a également été finalisé et est entré en vigueur le 26 septembre 2011 à la suite de l'accord passé avec Axa et annoncé le 7 juillet 2011.

L'impact financier de la vente de DenizEmeklilik a été comptabilisé dans les résultats du 3^e trimestre 2011 de Dexia et fait l'objet d'une description détaillée dans la deuxième partie de cette déclaration.

Protocole de négociation entre Dexia, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale

Dexia, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont finalisé les termes d'un protocole de négociation dans le domaine du financement des collectivités locales françaises. Le conseil d'administration du groupe Dexia a approuvé ce protocole le 19 octobre 2011 après avoir pris connaissance d'une attestation d'équité indépendante (*fairness opinion*). Il sera soumis à l'approbation de la Commission européenne.

Il comprend deux volets principaux :

- L'acquisition par la Caisse des Dépôts et La Banque Postale de respectivement 65 % et 5 % du capital de Dexia Municipal Agency, la société de crédit foncier du groupe Dexia dédiée au refinancement des prêts aux collectivités locales

Dexia Municipal Agency est une filiale à 100 % de Dexia Crédit Local spécialisée dans le refinancement de prêts au secteur public ou d'expositions garanties par le secteur public via l'émission d'obligations foncières. Fin septembre 2011, son total de bilan s'élève à EUR 98 milliards et son encours d'obligations foncières à EUR 67 milliards.

L'adossement de Dexia Municipal Agency à la Caisse des Dépôts permettrait de renforcer la solidité de sa notation AAA/AAA/Aaa.

Le protocole de négociation prévoirait également l'acquisition, par la Caisse des Dépôts et La Banque Postale, de certains outils et moyens de gestion nécessaires à l'exercice de ces activités. La gestion

opérationnelle de Dexia Municipal Agency s'effectuerait notamment au travers d'un contrat de service avec Dexia Crédit Local.

- Un nouvel outil commercial au service des collectivités locales en France

Une co-entreprise, détenue respectivement à 65 % et 35 % par La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, serait créée. Cette entité aurait pour fonction de concevoir et de distribuer des prêts aux collectivités locales françaises refinancés via Dexia Municipal Agency. Ce nouvel outil s'appuierait, au travers d'un contrat de services, sur les savoir-faire combinés de Dexia Crédit Local, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale.

L'impact financier potentiel de la transaction a été détaillé dans le communiqué de presse publié par le groupe le 20 octobre 2011.

Dexia Crédit Local continuerait à proposer des services bancaires hors prêts à ses clients du secteur public. Il maintiendrait également une offre de prêts à ses clients n'entrant pas dans le périmètre de la co-entreprise, selon des termes à spécifier dans l'accord avec cette dernière.

Il est prévu par le protocole que Dexia fournisse à Dexia Municipal Agency, d'une part, des garanties de performance et de risque juridique portant sur un portefeuille de EUR 10 milliards de prêts structurés conclus avec des collectivités locales françaises et, d'autre part, une garantie sur les pertes qui excéderaient 10 points de base sur le total de l'encours, soit plus de dix fois le niveau de perte historique de Dexia Municipal Agency. Par ailleurs, Dexia bénéficierait d'une contre-garantie de l'État français sur ce même portefeuille de prêts structurés à hauteur de 70 % des pertes excédant EUR 500 millions. Cette contre-garantie est subordonnée à un accord de la Commission européenne.

La mise en œuvre de ce protocole de négociation resterait soumise à l'accord des autorités de contrôle prudentiel et de concurrence compétentes.

Négociations en vue de la cession potentielle d'autres entités opérationnelles du groupe

Dexia SA a entamé des négociations sur une base exclusive en vue de la cession de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, excluant la participation de 51% dans Dexia Asset Management et celle de 50% dans la co-entreprise RBC Dexia Investor Services, à un groupement d'investisseurs internationaux avec la participation du grand-duché de Luxembourg. Les discussions se poursuivent, sur une base exclusive.

Le 19 octobre 2011, le conseil d'administration de Dexia SA a mandaté l'administrateur délégué afin d'examiner les conditions dans lesquelles la participation de 50 % de Dexia Banque Internationale à Luxembourg dans RBC Dexia Investor Services, détenue en joint venture avec la Banque Royale du Canada, est susceptible d'être cédée, et pour engager le processus de cession.

Il a en outre donné mandat à l'administrateur délégué pour lancer, dans le cadre d'une procédure ouverte et concurrentielle, le processus de cession de Dexia Asset Management et de la participation de 99,84 % du groupe dans DenizBank.

Chacune de ces cessions fera l'objet d'une approbation préalable par les autorités bancaires prudentielles et la Commission européenne.

Conséquences comptables des transactions prévues

Les cessions à venir pourraient générer des pertes supplémentaires. Elles ne peuvent pas être estimées à l'heure actuelle mais seront, le cas échéant, comptabilisées au moment de la signature des accords de cession.

Les pertes potentielles sur la cession de Dexia Municipal Agency et Dexia Banque Internationale à Luxembourg seront prises en compte au moment du signing.

À la suite de la décision annoncée au mois de mai 2011 d'accélérer les cessions d'actifs, Dexia a transféré en juin 2011 des actifs financiers, pour un montant nominal de EUR 17,6 milliards, hors actifs garantis du portefeuille Financial Products en « actifs non courants et groupes destinés à être cédés » (IFRS 5). Ce reclassement s'est traduit, fin juin 2011, par un ajustement de juste valeur de EUR 1 745 millions. Au 30 septembre 2011 et hors Dexia Banque Belgique, ces ajustements de juste valeur s'élèvent à EUR 1 137 millions.

C – Processus de validation du plan de restructuration de Dexia par la Commission européenne

La Commission européenne estime que tous les projets de cession décrits ci-dessus ainsi que le nouveau mécanisme de financement doivent lui être soumis pour approbation. La cession de Dexia Banque Belgique a déjà été temporairement approuvée « en urgence » afin de protéger la franchise commerciale de la banque et d'éviter les retraits de dépôts retail.

L'ensemble des mesures structurelles décidées par les derniers conseils d'administration de Dexia SA modifieront en profondeur le plan de restructuration approuvé par la Commission européenne en février 2010. Néanmoins, tant que la Commission européenne n'aura pas approuvé la nouvelle garantie des États accordée au groupe par la Belgique, la France et le Luxembourg ainsi que les modifications apportées au plan de restructuration existant, la décision de février 2010 restera contraignante pour les États et pour Dexia. Les discussions concernant une nouvelle décision de la Commission européenne sur le mécanisme de financement garanti par les États sont en cours. Une série de documents portant sur les cessions prévues et sur la situation en matière de financement viennent d'être transmis à la Commission européenne.

2. Situation financière non auditée

A – États financiers pro forma

Les états financiers pro forma de Dexia ont été préparés sur la base de comptes consolidés estimés du groupe au 30 septembre 2011. La cession de Dexia Banque Belgique décrite dans la première partie de cette déclaration a également été prise en compte. La convention de cession porte sur l'ensemble des actifs et passifs et filiales et participations de Dexia Banque Belgique, à l'exception de sa participation de 49 % dans Dexia Asset Management, laquelle a été transférée au groupe Dexia avant la finalisation de la transaction.

Afin d'établir ces comptes consolidés pro forma, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Dexia Banque Belgique est déconsolidée au 1^{er} juillet 2011, mais les résultats de Dexia Banque Belgique pour le 1^{er} semestre de 2011 ont été pris en compte. L'impact financier de la cession de Dexia Banque Belgique est détaillé ci-après. Le produit de la cession (EUR 4 milliards) a été principalement affecté au remboursement anticipé de prêts octroyés par Dexia Banque Belgique au groupe Dexia.
- Les participations intragroupe de passifs subordonnés ont été considérées comme remboursées par anticipation ou reprises par la nouvelle société mère. Les autres financements intragroupe ont été maintenus et seront progressivement réduits conformément à l'accord de cession.
- Des dépréciations sur écarts d'acquisition ont également été comptabilisées. Ils sont détaillés ci-après.

Tous les impacts inclus dans les comptes consolidés pro forma sont estimés et soumis à l'approbation du comité de transition, en particulier l'impact de la cession de Dexia Banque Belgique. Dès lors, les impacts doivent être considérés comme étant la meilleure estimation par le management sur la base des informations disponibles au moment de la préparation de ces comptes consolidés pro forma, qui ne peuvent dès lors pas être considérés comme étant conformes aux standards IFRS. En toute hypothèse, ces affirmations ne valent qu'à la date de leur rédaction, et Dexia ne s'engage pas à les mettre à jour ou les revoir à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres évolutions.

B – Impact des éléments significatifs sur la situation financière du groupe

| Impact avant impôts des éléments significatifs | | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <i>en millions d'EUR</i> | 2T 2011 (tel que publié) | 3T 2011 (pro forma) | 9M 2011 (pro forma) |
| Perte sur la vente de Dexia Banque Belgique | | -4 065* | -4 065 |
| Dépréciations sur obligations d'État grecques, expositions assimilées et couvertures y relatives | -377 | -2 317 | -2 694 |
| Ajustements à la juste valeur et pertes sur cession actifs FP | -1 928 | | -1 928 |
| Provisions pour autres cessions d'actifs (IFRS 5) | -1 745 | +30** | -1 715 |
| Dépréciation sur écarts d'acquisition | -143 | -103 | -246 |
| Plus-value sur la vente de DenizEmeklilik | | +135 | +135 |
| Impact total | -4 193 | -6 320 | -10 513 |

Chiffres non audités.

* La perte d'environ EUR 3,8 milliards sur la vente de Dexia Bank Belgium, communiquée le 10 octobre 2011, était une estimation.

** Le montant net de EUR 30 millions représente la somme de l'ajustement à la valeur de marché des actifs reclassés en IFRS 5 et des reprises liées aux actifs vendus, hors Dexia Banque Belgique.

Impact de la vente de Dexia Banque Belgique

La cession de Dexia Banque Belgique a été finalisée le 20 octobre 2011, pour un montant fixe de EUR 4 milliards. Ceci se traduit par une perte de EUR 4,1 milliards.

Sur la base des chiffres au 30 septembre 2011, cette cession a aussi pour effet, pour le groupe Dexia, de :

- réduire la taille de son bilan de EUR 150 milliards, pour l'établir à EUR 412 milliards ;
- améliorer les gains ou pertes latents ou différés (Other comprehensive income – OCI) de EUR 3,1 milliards, dont EUR 2 milliards pour la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente ;
- de réduire les risques pondérés de EUR 45 milliards, les portant à EUR 79 milliards ;
- de réduire l'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) des obligations d'État sur certains pays européens et le portefeuille obligataire en run-off de respectivement EUR 8,8 milliards et de EUR 19,8 milliards par rapport au 30 juin 2011.

Dépréciation sur l'exposition à la Grèce

En juillet 2011, Dexia a décidé de participer au programme d'assistance à la Grèce de l'IIF (*International Institute of Finance*), devant se traduire par un échange d'obligations d'État grecques venant à échéance avant le 31 décembre 2020. La perte liée à cet échange a été estimée à une décote de 21 % sur la valeur nominale. Une dépréciation avant impôts de EUR 377 millions (EUR 192 millions hors Dexia Banque Belgique), liée à une exposition nominale de EUR 1,8 milliard (EUR 0,9 milliard hors Dexia Banque Belgique) sur des obligations d'État grecques venant à échéance avant le 31 décembre 2020, a dès lors été comptabilisée par Dexia SA dans ses résultats du 2^e trimestre 2011. La réserve AFS négative calculée par le modèle ne diffère pas matériellement de la décote de 21 % appliquée à la valeur nominale après prise en compte des impacts comptables des instruments de couverture de juste valeur relatifs à ces obligations.

Le plan de l'IIF n'ayant pas été mis en œuvre et vu les incertitudes liées au nouveau plan de soutien proposé par les autorités européennes le 27 octobre 2011, Dexia a décidé de comptabiliser, dans ses résultats du 3^e trimestre 2011, une dépréciation supplémentaire de EUR 1,4 milliard sur ses obligations d'État grecques et son exposition assimilée. Ceci porte la dépréciation totale à EUR 1,6 milliard, soit une décote de 55 % sur les EUR 2,9 milliards d'exposition nominale du groupe fin septembre 2011 (hors Dexia Banque Belgique).

En outre, Dexia SA a également dû déprécier EUR 903 millions de dérivés de couverture* comptabilisés en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie en raison des incertitudes pesant sur les flux de trésorerie escomptés des obligations et conduisant à une inefficience des couvertures comptables**. En conséquence, la dépréciation totale liée à l'exposition de Dexia à la Grèce s'élève à EUR 2,3 milliards au 3^e trimestre 2011.

Au 30 juin 2011, l'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) sur les obligations d'État grecques s'élève à EUR 3,8 milliards. Hors Dexia Banque Belgique, elle s'élève à 1,3 milliard au 30 septembre 2011, une fois déduite de la valeur nominale (EUR 2,9 milliards), la dépréciation de EUR 1,6 milliard. Des détails complémentaires sur l'exposition au risque de crédit (MCRE) des obligations d'État sur certains pays européens sont fournis dans l'annexe 2 (chiffres pro forma).

Impact des cessions d'actifs

Au cours du trimestre, Dexia a poursuivi son programme de cession d'actifs à un rythme soutenu. En effet, EUR 0,28 milliard de prêts et EUR 2,2 milliards d'obligations ont été cédés au 3^e trimestre 2011 (sur une base pro forma), à des taux de perte respectifs de 3,6 % (soit EUR 10 millions) et de 5,5 % (soit EUR 120 millions), hors cession des actifs du portefeuille Financial Products. Les taux de perte augmentent légèrement par rapport au 2^e trimestre 2011, témoignant de l'accent mis sur des actifs de moindre qualité et de la dégradation des conditions de marché. 60 % des obligations vendues ne sont pas libellées en euro et 48 % ne sont pas éligibles. La durée de vie moyenne des actifs cédés est de 4,8 ans.

En outre, Dexia a poursuivi la vente des actifs garantis de son portefeuille Financial Products initiée en mai 2011 et a vendu EUR 2,5 milliards d'actifs Financial Products*** au cours du trimestre.

La réalisation des cessions envisagées et décrites dans la première partie de cette déclaration devrait permettre au groupe de réduire à l'avenir le rythme de vente des actifs Legacy.

Dépréciation sur écarts d'acquisition

Pour faire face à la détérioration du contexte économique, à l'aggravation de la crise de la dette souveraine et à des pertes potentielles sur la valeur de certaines filiales, le management a décidé de prendre des dépréciations supplémentaires sur écarts d'acquisition au 3^e trimestre 2011 pour un montant total de EUR 103 millions. Pour les neuf premiers mois de 2011, les dépréciations sur écarts d'acquisition s'élèvent à EUR 246 millions.

Plus-value sur la cession de DenizEmeklilik

La cession de DenizEmeklilik, la filiale d'assurance vie et pension de DenizBank en Turquie, à MetLife a généré une plus-value avant impôts de EUR 135 millions avant impôts, comptabilisée au 3^e trimestre 2011 au niveau du Group Center.

Le bénéfice attendu du contrat d'exclusivité de 15 ans pour la distribution des produits d'assurance non vie d'Axa sera étalé sur 15 ans.

C – Commentaires sur le reporting par segment

Hors Dexia Banque Belgique cédée en octobre 2011, le total des avoirs de la clientèle de la **Banque de détail et commerciale** s'élève à EUR 41 milliards fin septembre 2011, dont EUR 24 milliards de dépôts et EUR 17 milliards de produits hors bilan. Les prêts représentent EUR 22 milliards (pro forma).

Au **Luxembourg**, les actifs de la clientèle étaient de EUR 29,7 milliards fin septembre 2011, en dépit d'un effet de marché négatif et de flux sortants. L'encours de prêts a légèrement augmenté à EUR 9,2 milliards. Le résultat avant impôts du 3^e trimestre 2011 résiste bien grâce à une légère hausse des revenus au 3^e trimestre 2011 par rapport au 2^e trimestre 2011.

* Aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes du 2^e trimestre 2011, car le plan de l'IIF incluait une option d'échange des obligations à maturité, de sorte que les relations de couverture n'étaient pas rompues.

** En fonction des conditions finales du nouveau programme d'assistance, Dexia pourrait être amenée à réévaluer le niveau de dépréciation lié à ces couvertures.

*** EUR 2,3 milliards d'actifs ont été vendus en juillet et ont déjà été annoncés lors de la publication des résultats du 2^e trimestre 2011.

En **Turquie**, la collecte de dépôts enregistre une croissance de 16 % au 3^e trimestre 2011 par rapport au 2^e trimestre 2011, portant le total des encours à TRY 27 milliards (EUR 11 milliards). Les crédits augmentent de 11 % à TRY 32 milliards (ou EUR 13 milliards), essentiellement portés par les crédits aux entreprises. La forte croissance des dépôts a pour conséquence une amélioration du ratio des crédits sur les dépôts qui s'établit à 116 %, contre 121 % au 2^e trimestre 2011. Fin septembre 2011, DenizBank avait 4,9 millions de clients, dont 800 000 clients acquis depuis septembre 2010, et 553 agences nationales. Le résultat avant impôts du 3^e trimestre 2011 bénéficie d'une croissance des revenus à taux de change constant, une évolution basée sur la solidité et la stabilité des revenus de commissionnement ainsi que sur une croissance des produits d'intérêts et ce, malgré le relèvement par la Banque centrale turque de son ratio de réserve sur les dépôts.

Il faut de noter que sur les neuf premiers mois de 2011, le résultat avant impôts a progressé de 10,3%, à TRY 522 million, (contribution de DenizBank à la banque de détail et commerciale avant ajustement au niveau du groupe).

En ce qui concerne le **Public and Wholesale Banking**, Dexia a préservé une politique sélective de prêt au secteur public dans toutes les zones géographiques, témoignant d'une pression toujours importante sur le financement à long terme du groupe. Par conséquent et hors Dexia Banque Belgique, les nouveaux engagements restent limités à EUR 0,9 milliard au 3^e trimestre 2011 (EUR 2,8 milliards pour les neuf premiers mois de 2011), en baisse de 34 % par rapport au 2^e trimestre 2011 (-32 % par rapport au 3^e trimestre 2010). En France, les marges ont fortement augmenté, quoique dans de faibles volumes. En matière de financement de projet, les nouveaux engagements ont suivi la même tendance après un solide deuxième trimestre marqué par la finalisation d'un grand nombre de transactions. Globalement, la collecte de dépôts a légèrement augmenté par rapport au 2^e trimestre 2011, principalement soutenue par l'Allemagne.

Le résultat avant impôts pour le 3^e trimestre 2011 est affecté par un recul des revenus de marché et une normalisation du coût du risque, après un deuxième trimestre marqué par des reprises. Les coûts restent sous contrôle.

Au 30 septembre 2011, **les actifs sous gestion** s'élèvent à EUR 80,5 milliards, à la suite d'un effet de marché négatif de EUR -3,3 milliards et de flux nets de sortie de EUR -0,8 milliard au troisième trimestre 2011. Les fonds retail subissent des flux de sortie, tandis que les produits institutionnels enregistrent des flux nets d'entrée.

Le résultat avant impôts du 3^e trimestre 2011 subit l'impact de moindres revenus, essentiellement en raison d'une baisse des frais de gestion. Les coûts sont maîtrisés avec un ratio de coûts sur actifs moyens sous gestion de 15,2 points de base fin septembre 2011.

L'activité de **services aux investisseurs** est marquée par un ralentissement de son activité au 3^e trimestre 2011, en raison de la morosité des marchés financiers. À EUR 1 990 milliards, les actifs sous gestion sont en léger recul par rapport au 2^e trimestre 2011. Le métier enregistre un bon résultat avant impôts au 3^e trimestre 2011, en croissance continue par rapport au 3^e trimestre 2010 mais affichant une baisse par rapport au 2^e trimestre 2011 due à un effet saisonnier.

Les activités d'**assurance** du groupe font partie de la convention de cession liée à Dexia Banque Belgique.

Au 30 septembre 2011, le total des engagements de la division **Legacy Portfolio Management** s'élève à EUR 98 milliards, y compris les engagements hors bilan et sur une base pro forma hors Dexia Banque Belgique. Les engagements au bilan s'élèvent à EUR 90,7 milliards.

Depuis 2008, la taille de la Legacy Division a été réduite de EUR 122 milliards, de EUR 220 milliards (y compris engagements hors bilan), pour s'établir à EUR 98,0 milliards (dont EUR 7,3 milliards d'engagements hors bilan, sous l'effet d'un programme de cession d'actifs soutenu. Entre 2008 et septembre 2011, EUR 56,6 milliards d'obligations, EUR 7,6 milliards de prêts et EUR 6,4 milliards d'actifs Financial Products ont été vendus. En outre, la vente de Dexia Banque Belgique se traduit par une diminution de EUR 18,7 milliards de la Legacy Division.

Le résultat de la Legacy Division pour le 3^e trimestre 2011 est principalement marqué par l'impact négatif de dépréciations supplémentaires sur les obligations souveraines grecques et les expositions assimilées détaillées plus haut.

L'évolution détaillée des divers segments de la Legacy Division est précisée ci-dessous.

Sur une base pro forma hors Dexia Banque Belgique, le **portefeuille obligataire mis en run-off** s'élève à EUR 75,5 milliards au 30 septembre 2011. La qualité de crédit des actifs demeure satisfaisante, avec 91 %

d'actifs *investment grade*, en ligne avec le trimestre précédent. Le portefeuille a une durée de vie moyenne de 13,3 ans.

Les engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking s'élèvent à EUR 17 milliards, comprenant EUR 7,3 milliards (USD 9,6 milliards) de lignes de liquidité (SBPA) accordées aux municipalités aux États-Unis, tirées à concurrence d'un montant limité de EUR 0,1 milliard (USD 0,1 milliard). Au cours du trimestre, les engagements ont été réduits de EUR 5,2 milliards, principalement sous l'effet d'une diminution rapide des lignes de liquidité en dollar US.

Le **portefeuille Financial Products** comprend USD 7,7 milliards d'actifs, dont USD 6,0 milliards d'actifs de qualité élevée (essentiellement T-bills) utilisés spécifiquement en tant que collatéral pour les contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts – GIC*) finançant le portefeuille. Hors ces USD 6,0 milliards, le portefeuille est à 91 % *investment grade*. La part garantie du portefeuille a été réduite de USD 6,4 milliards à fin juin 2011 et USD 9,5 milliards à fin mars 2011, à USD 344 millions.

D – Bilan et solvabilité

Les bilans pro forma au 30 juin et au 30 septembre 2011 intègrent l'impact de la vente de Dexia Banque Belgique, prenant en considération l'actif net et les résultats de Dexia Banque Belgique ainsi que les transactions intragroupe au 30 juin 2011. Une explication des chiffres pro forma est donnée en introduction de la partie 2 de cette déclaration intermédiaire.

À la suite de la vente de Dexia Banque Belgique, le total de bilan consolidé est en baisse de EUR 144 milliards, pour s'établir à EUR 374 milliards au 30 juin 2011, sur une base pro forma.

Au 30 septembre 2011, le total du bilan consolidé pro forma s'élève à EUR 412 milliards. Il augmente de EUR 38 milliards par rapport au total du bilan pro forma au 30 juin 2011, essentiellement en raison de l'impact de la baisse des taux à long terme qui se traduit par une augmentation de EUR 11 milliards du montant des nantissements en cash à l'actif et par une appréciation de EUR 27 milliards de la juste valeur des actifs (y compris les dérivés).

Le total des fonds propres du groupe pro forma s'élève à EUR 1,1 milliard au 30 septembre 2011, contre EUR 5,4 milliards au 30 juin 2011. La variation s'explique par :

- une réduction de EUR 2,4 milliards des fonds propres de base due aux dépréciations sur l'exposition à la Grèce et sur les écarts d'acquisition). La perte liée à la vente de Dexia Banque Belgique est déjà prise en compte dans la diminution des fonds propres de base entre les chiffres comptables et le pro forma au 30 juin 2011.
- Une diminution de EUR 1,8 milliard des gains ou pertes latents ou reportés (Other Comprehensive Income – OCI), principalement due à l'aggravation de la crise de la dette souveraine, qui a provoqué un élargissement des spreads des obligations reclassées en AFS.

Sur une base pro forma, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) s'établit à 9,9 % au 30 septembre 2011. À la même date, le capital Tier 1 s'élève à EUR 7,8 milliards et les risques pondérés à EUR 78,8 milliards.

Le conseil d'administration a approuvé ce jour une augmentation de capital de Dexia Crédit Local pour un montant total de EUR 4,2 milliards maximum. En effet, d'un point de vue réglementaire, Dexia Crédit Local se doit de respecter les contraintes réglementaires françaises concernant les niveaux de fonds propres minimum. À la suite de l'aggravation récente de la crise de la dette souveraine grecque ayant eu pour conséquence la prise de dépréciations et étant donné les différences de méthodologie entre le French GAAP et les IFRS, une augmentation de capital au niveau de Dexia Crédit Local s'avère nécessaire pour respecter le niveau de fonds propres minimum. Cette transaction n'aura pas d'impact sur les comptes consolidés de Dexia. Elle sera exécutée par une conversion de EUR 2,5 milliards de dette subordonnée de Dexia SA à Dexia Credit Local. De plus, EUR 1,7 milliard de produit de cession de Dexia Banque Belgique sera alloué à cette augmentation de capital, réduisant le financement intragroupe accordé par Dexia Banque Belgique à Dexia Crédit Local.

4. Annexes

Annexe 1 – Bilan

| <i>En millions d'EUR sauf mention contraire</i> | | 30/06/11 (tel que publié) | 30/06/11 (pro forma) | 30/09/11 (pro forma) |
|---|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| I. | Caisse et avoirs auprès des banques centrales | 4 345 | 3 776 | 3 113 |
| II. | Prêts et créances sur établissements de crédit | 48 498 | 45 315 | 60 024 |
| III. | Prêts et créances sur la clientèle | 316 432 | 234 130 | 244 418 |
| IV. | Actifs financiers à la juste valeur par le résultat | 7 475 | 1 799 | 1 991 |
| V. | Investissements financiers | 73 024 | 42 713 | 43 400 |
| VI. | Dérivés | 37 611 | 23 643 | 38 074 |
| VII. | Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 3 441 | 1 765 | 3 696 |
| VIII. | Investissements dans des entreprises associées | 167 | 47 | 49 |
| IX. | Immobilisations corporelles | 2 369 | 1 049 | 1 050 |
| X. | Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition | 1 953 | 1 722 | 1 544 |
| XI. | Actifs fiscaux | 2 549 | 1 570 | 2 235 |
| XII. | Autres actifs | 3 043 | 1 919 | 1 441 |
| XIII. | Actifs non courants destinés à être cédés | 16 840 | 14 260 | 11 123 |
| Total de l'actif | | 517 747 | 373 708 | 412 158 |
| I. | Dettes envers les établissements de crédit | 89 719 | 100 336 | 120 310 |
| II. | Dettes envers la clientèle | 125 279 | 40 980 | 44 268 |
| III. | Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat | 19 758 | 8 121 | 8 695 |
| IV. | Dérivés | 60 134 | 42 567 | 65 472 |
| V. | Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 1 427 | 1 459 | 2 727 |
| VI. | Dettes représentées par un titre | 185 638 | 167 612 | 162 460 |
| VII. | Dettes subordonnées | 3 505 | 1 913 | 1 944 |
| VIII. | Provisions techniques des sociétés d'assurance | 16 700 | 3 | 1 |
| IX. | Provisions et autres obligations | 1 402 | 501 | 663 |
| X. | Dettes fiscales | 176 | 115 | 131 |
| XI. | Autres passifs | 5 181 | 2 874 | 2 630 |
| XII. | Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés | 67 | 67 | 0 |
| | <i>Fonds propres de base</i> | <i>15 250</i> | <i>11 418</i> | <i>8 968</i> |
| | <i>Gains ou pertes latents ou différés</i> | <i>(8 305)</i> | <i>(6 068)</i> | <i>(7 843)</i> |
| | <i>Fonds propres du groupe</i> | <i>6 945</i> | <i>5 350</i> | <i>1 125</i> |
| | <i>Intérêts minoritaires</i> | <i>1 816</i> | <i>1 810</i> | <i>1 732</i> |
| | <i>Fonds propres totaux</i> | <i>8 761</i> | <i>7 160</i> | <i>2 857</i> |
| Total du passif | | 517 747 | 373 708 | 412 158 |

Chiffres non audités. Les chiffres pro forma sont calculés sur la base de la méthodologie décrite à la partie 2 de cette déclaration (page 5).

Annexe 2 – Exposition maximale au risque de crédit des obligations d'État sur certains pays européens

L'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) représente la valeur comptable nette de l'encours, soit les montants notionnels après déduction des dépréciations spécifiques et des réserves de juste valeur des titres, disponibles à la vente, et tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture.

| Obligations d'État sur certains pays européens | | | |
|---|--|------------------------------------|------------------------------------|
| <i>En millions d'EUR</i> | 30/06/2011 (tel que publié) | 30/06/2011* (pro forma) | 30/09/2011* (pro forma) |
| Grèce ** | 3 785 | 2 296 | 1 292 |
| Irlande | 359 | 0 | 0 |
| Italie*** | 15 587 | 10 033 | 10 003 |
| Portugal | 2 069 | 1 764 | 1 839 |
| Espagne | 1 371 | 490 | 475 |
| Total | 23 171 | 14 583 | 13 609 |

Chiffres non audités.

* Portefeuille bancaire uniquement. Les expositions aux portefeuilles de trading et d'assurance ont été réduits à zéro après la vente de Dexia Banque Belgique.

** Les chiffres pro forma incluent une exposition assimilée de EUR 148 millions.

*** Les chiffres publiés et pro forma de juin 2011 ont été retraités suite à l'échange de facilités non éligibles contre des obligations d'État italiennes éligibles au 3^e trimestre 2011.

Annexe 3 – Portefeuille obligataire en run-off pro forma après cession de Dexia Banque Belgique

| Qualité de crédit du portefeuille obligataire en run-off (pro forma au 30 septembre 2011) | | | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| <i>En milliards d'EUR</i> | AAA | AA | A | BBB | NIG | Total |
| Secteur public | 1,3 | 12,3 | 5,8 | 3,5 | 1,4 | 24,4 |
| Souverains | 0,8 | 6,5 | 2,1 | 2,1 | 2,8 | 14,3 |
| Banques | 1,9 | 2,2 | 4,4 | 1,2 | 0,4 | 10,0 |
| Obligations sécurisées | 3,3 | 2,0 | 1,6 | 1,4 | 0,1 | 8,2 |
| ABS | 4,6 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 5,3 |
| MBS | 1,8 | 0,6 | 0,5 | 0,2 | 0,4 | 3,4 |
| Autres | 0,1 | 0,4 | 2,3 | 5,8 | 1,5 | 9,9 |
| Total (nominal avant couverture) | 13,8 | 24,2 | 16,7 | 14,2 | 6,6 | 75,5 |

Chiffres non audités.

Annexe 4 – Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs aux États-Unis et en Israël. Les principales évolutions ayant porté sur les plus importantes enquêtes et litiges impliquant des entités du groupe au cours du troisième trimestre 2011 sont résumées ci-dessous (sur une base pro forma, dans l'hypothèse d'un désinvestissement de Dexia Banque Belgique SA et de ses filiales directes et indirectes), sur la base des informations dont Dexia disposait au 30 septembre 2011. La mise à jour ci-dessous repose sur les résumés relatifs à ces enquêtes et litiges mentionnés dans le rapport annuel 2010 (pages 89-93), mis à jour dans le rapport financier 2T 2011 (pages 45-46), tous deux consultables sur www.dexia.com.

En ce qui concerne les enquêtes ou litiges mentionnés dans le rapport annuel 2010 et/ou dans le rapport financier 2T 2011 qui n'apparaissent pas dans la mise à jour ci-dessous, les évolutions qu'ils ont connu durant le 3T 2011 ne devraient pas, selon les informations dont disposait Dexia au 30 septembre 2011, avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe, ou il est trop tôt pour correctement évaluer si elles peuvent avoir un tel impact ou non.

Dexia Crediop

Le 7 septembre 2011, le Conseil d'État a rendu une décision dans le litige opposant Dexia Crediop à la Province de Pise.

Le Conseil a confirmé en substance la position du Tribunal administratif adoptée en novembre 2010 selon laquelle d'une part, (i) la décision d'autotutelle prise par la Province de Pise satisfait aux exigences formelles de validité et d'autre part, (ii) le coût d'une opération de couverture doit également être pris en compte lors du calcul du coût d'une opération de restructuration.

Un expert indépendant devra calculer le montant total des coûts à prendre en compte afin de déterminer si la décision d'autotutelle prise par la Province de Pise était fondée.

Le Conseil a en outre décidé que les tribunaux administratifs italiens disposent d'une juridiction exclusive en la matière, indépendamment du choix de la juridiction anglaise opéré par les parties, position que Dexia Crediop entend contester devant la Cour suprême italienne (« *Corte di Cassazione* »). Dexia Crediop envisage également de soumettre aux instances européennes la problématique du conflit d'intérêt entre les tribunaux italiens et les tribunaux anglais.

Au 30 septembre 2011, aucune provision, autre que celle relative au paiement des frais des conseillers juridiques externes de Dexia Crediop, n'a été prise dans le cadre de ces dossiers.

Dexia Crédit Local

Au 30 septembre 2011, des actions ont été introduites au civil à l'encontre de Dexia Crédit Local par huit clients dans le cadre de financements structurés. À ce stade, Dexia n'est pas en mesure de prévoir raisonnablement la durée et l'issue de ces procédures, ou leurs répercussions financières potentielles.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 50 81
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contacts investisseurs

Investor Relations – Bruxelles
+32 2 213 57 46/49
Investor Relations – Paris
+33 1 58 58 85 97/82 48